

MOLITOR (*Philippe François Joseph*), Général-Major, Commandant supérieur des troupes coloniales, Lieutenant général de l'armée belge (Villance, 11.6.1869 - Ixelles, 27.10.1952). Fils de Ladislas Charles et de Moriamé, Marie-Anne.

Philippe Molitor est né le 11 juin 1869 à Villance (Province de Luxembourg). Déjà à l'âge de seize ans, il s'engage comme volontaire au régiment des carabiniers. En 1886, il est admis à l'École militaire et termine premier de promotion après les examens de la première année. Le 11 janvier 1889, Molitor est nommé sous-lieutenant et quelques jours plus tard il est désigné pour le 2^e régiment de chasseurs à pied. Admis à l'École de guerre en 1895, il obtient avec brio son brevet d'état-major.

Au régiment des chasseurs à pied, Molitor s'était lié d'amitié avec Charles Glorie. Celui-ci, incorporé en 1894 à l'expédition Lothaire, resta jusqu'en 1899 attaché à la « zone arabe ». Les lettres qu'il adressa à l'époque à Molitor sont intéressantes à plus d'un titre. Elles témoignent de l'intérêt qu'alors déjà, Molitor prenait aux événements du Congo. De plus, elles jettent une lumière particulière sur la personnalité du jeune officier, réfléchi, appliqué, très attaché à sa famille et à ses amis.

Après avoir été en 1900 détaché au ministère de la Guerre et de 1906 à 1909 officier d'ordonnance de son cousin, le général Jacoby, Molitor retourne au régiment des carabiniers pour y commander une compagnie cycliste. Rapidement il gravit les échelons inférieurs de la hiérarchie militaire et c'est en qualité de major de la Force Publique qu'il débarque en 1912 au Congo.

Désigné le 28 mai de cette année pour la Province Orientale, Molitor entreprend, pendant la seconde moitié de 1913, l'inspection des principaux postes et garnisons le long de la frontière orientale de la colonie. Ses rapports donnent une image détaillée de l'organisation défensive à la frontière avec l'Afrique Orientale allemande et contiennent des renseignements très intéressants sur la vie quotidienne dans les postes visités.

Molitor est nommé commandant des troupes du vice-gouvernement général de la Province Orientale, lors de la création de celui-ci le 3 novembre 1913. Contrairement à ce que son titre laisse supposer, il n'exerce, à la suite de la politique menée par le vice-gouverneur général Justin Malfeyt, que des fonctions purement administratives et ne reçoit pour toute aide qu'un adjudant ayant le grade d'agent militaire.

La situation de Molitor est par conséquent fort différente à cette date de celle de son collègue au Katanga, où officiers et soldats relèvent disciplinairement autant qu'administrativement du commandant de la Force Publique, responsable de l'instruction et de la discipline. De plus, dans la province katangaise, l'éparpillement des troupes est évité au maximum, la répartition ne se faisant que par unité constituée, alors qu'au Kivu par exemple les 800 hommes de la compagnie de ce district sont dispersés le long de la frontière sur plus de 600 kilomètres à vol d'oiseau.

Les lourdes charges administratives de Molitor ne l'empêchent cependant pas de préparer en 1913-1914 une étude très fouillée sur le « Rôle du Kivu dans l'organisation défensive de la Province Orientale ». Il consacre plusieurs pages de ce travail à ce qu'il appelle « le péril allemand ». N'ayant guère confiance dans les traités et tenant compte de la politique expansionniste de l'Allemagne en Afrique centrale, Molitor est convaincu que les Allemands tenteront, au besoin par la force, de s'emparer du Congo belge. Aussi étudie-t-il dans son rapport les voies de pénétration possibles, les moyens militaires mis en œuvre des deux côtés de la frontière et propose-t-il la défense en profondeur du territoire congolais, ainsi que le retrait des petits postes de

frontière peu efficaces et trop exposés.

L'analyse de la politique internationale d'avant-guerre à partir des sources publiées démontre que Molitor, insuffisamment informé, exagère quelque peu la menace allemande et qu'il se fie plutôt trop à la sympathie de la France et surtout de la Grande-Bretagne pour l'entreprise coloniale belge. Il se montre néanmoins plus réaliste que la plupart des autorités civiles du Congo qui à l'époque se croyaient parfaitement protégées par la neutralité de la colonie.

Lorsque la première guerre mondiale éclate en Europe, Molitor termine en toute hâte son rapport, dont le contenu était connu du vice-gouverneur général depuis le début de 1914. Le 10 août de cette année, il conclut en ces mots : « Un événement capital m'oblige à terminer ici. L'Allemagne vient de déclarer la guerre à la Belgique. Notre neutralité a vécu. Ainsi se vérifient nos prévisions qui hier auraient paru franchement pessimistes. La Province Orientale va concentrer tous ses moyens de défense vers la frontière allemande. L'esprit de nos troupes est bon. Le patriotisme de nos cadres et l'attachement qu'ils savent inspirer à leurs hommes, suppléeront, nous l'espérons, aux défauts de notre organisation actuelle. »

L'inexistence de règles précises quant au commandement des troupes ainsi que les tendances autonomistes des provinces vis-à-vis du gouvernement central, empêchent le commandant supérieur de la Force Publique, Auguste Marchant, et le commandant des troupes de la Province Orientale, Molitor, de jouer un rôle actif au début de la guerre. Le vice-gouverneur général de la Province Orientale, Justin Malfeyt, désigne en effet le 12 août 1914 le commissaire général Josué Henry pour commander les troupes à la frontière de sa province. Par contre, le 1^{er} septembre suivant le gouverneur général Félix Fuchs charge Marchant du commandement de l'ensemble des troupes face aux Allemands. Trois jours plus tard, Bruxelles décide cependant qu'une « libre action » est nécessaire au Katanga. Malfeyt qui entendait bien garder la haute main sur les affaires militaires de son vice-gouvernement, refuse catégoriquement à Marchant le commandement effectif des troupes d'opération. Ceci détermine Molitor en tant que commandant en titre des troupes de la Province Orientale, à revendiquer à son tour ce même commandement. Une vaine polémique s'engage alors, violente dans le cas de Marchant, plus modérée et davantage nuancée de la part de Molitor, entre ces deux officiers supérieurs de la Force Publique et le vice-gouverneur général Malfeyt.

Dans ces conditions, Molitor préfère rentrer en Europe. Au Havre, il rencontre le ministre des Colonies, Jules Renkin, qui voit en lui l'homme qu'il faut pour diriger l'offensive envisagée par le gouvernement belge en Afrique Orientale allemande. Il s'embarque donc sur le champ pour Londres afin d'y rencontrer les responsables civils et militaires anglais, puis retourne immédiatement au Congo par l'Afrique du Sud. Mais arrivé à Cape Town il apprendra avec stupeur le 20 février 1915 que le roi Albert I^{er} s'est opposé à sa nomination et que le souverain a désigné son ancien officier d'ordonnance, Ch. Tombeur, comme commandant en chef de l'expédition projetée.

Molitor devient commandant en second et chef de l'état-major général. Pendant la période de préparation à l'offensive, il effectue un travail énorme car tout est à faire. Il faut notamment mettre sur pied une grande unité de l'importance d'une division avec tout l'appareil logistique indispensable.

Pendant la campagne même, Molitor commande la brigade nord. L'attaque est déclenchée fin avril 1916. Kigali est occupé le 6 mai, Biaramulo le 24 juin. St.-Michaël est atteint le 21 août, tandis que la marche concentrique des deux brigades provoque l'abandon de Tabora par les Allemands et permet l'entrée des troupes coloniales belges dans cette ville le 19 septembre. Durant toute la campagne, la bri-

gade nord est confrontée à d'énormes difficultés, qui expliquent bien la lenteur de certaines manœuvres. Ne disposant que d'une mauvaise communication avec sa base, cette brigade est complètement tributaire de porteurs — dont la situation est d'ailleurs lamentable — pour amener les vivres, le matériel et les munitions. D'autre part, l'entente entre Tombeur et Molitor est loin d'être parfaite, ce qui a pour conséquence que quelques jours avant l'entrée des troupes congolaises à Tabora, le commandant de la brigade nord est obligé de remettre son commandement au lieutenant-colonel A. Huyghé. Le ministre des Colonies Renkin regretta vivement toute cette affaire et estima, après consultation de l'état-major général de l'armée métropolitaine, que Molitor n'avait nullement démerité.

De retour en Europe à la fin de 1916, Molitor est chargé par le ministre des Colonies de préparer la réorganisation de la Force Publique. En effet, il n'avait cessé de s'occuper de cette question depuis 1912 et ses idées en la matière avaient suscité un vif intérêt de la part de Renkin. Molitor était partisan d'une Force Publique qui serait une réelle force militaire, disposant d'une certaine autonomie vis-à-vis des autorités civiles, et non plus une simple force de police pour le seul usage intérieur. Avant la première guerre mondiale, la Force Publique était en effet complètement dépendante des autorités territoriales et, ce qui plus est, ses officiers ne remplissaient très souvent que des fonctions administratives. Cette situation avait notamment pour conséquence que les troupes étaient dispersées à l'infini sur tout le territoire de la colonie, ce qui rendait impossible l'intervention rapide de fortes unités en cas de crise.

Renkin charge bientôt une commission de l'examen et de la mise au point d'un projet de réorganisation élaboré par ses services. Il en confie la présidence à Molitor. Les travaux débutent le 11 janvier 1918; ils sont rapidement menés à bonne fin et les arrêtés royaux en la matière sont déjà publiés au mois d'août de la même année. Une distinction très nette est établie entre les troupes coloniales, véritable armée commandée par le commandant de la Force Publique sous l'autorité supérieure du gouverneur général, et la police territoriale, dépendante de l'autorité territoriale. C'est en exécution de ces arrêtés que Molitor est nommé commandant supérieur des troupes coloniales avec le grade de général-major.

A ce moment crucial pour la réorganisation de la Force Publique un changement de titulaire a lieu au ministère des Colonies et Jules Renkin doit céder la place à Louis Franck. La conséquence de ce remplacement est l'arrêté royal du 10 mai 1919 qui, en organisant une nouvelle fois et cette fois définitivement la Force Publique, signifie somme toute un retour aux principes en vigueur avant 1914 avec quelques améliorations.

C'est ainsi que les attributions respectives des autorités territoriales et militaires sont plus clairement définies et que l'instruction et le commandement effectif des troupes appartiennent désormais aux officiers de la Force Publique. En réalité, il s'agit ici d'un compromis entre les vues des militaires, les propositions des autorités territoriales et les possibilités financières de la colonie. Cet arrêté ne prévoyant plus le grade de général au sommet de la hiérarchie, marque du même coup la fin de la carrière coloniale de Molitor.

Quelques mois après son retour en Belgique à la fin de 1919, Molitor obtient le commandement de l'infanterie de la cinquième division. Le 26 mars 1923, il commande la première division et cette même année est promu lieutenant général. Il termine sa brillante carrière militaire en 1928 et est admis à la pension.

Molitor continua jusqu'à la fin de sa vie à s'intéresser aux problèmes que posait la défense de la Belgique et de sa colonie. C'est ainsi que vers les années 1931-1932, il plaida pour une meilleure défense de notre pays et lança une nouvelle campagne

pour une organisation plus efficace de la Force Publique au Congo. « Maintenant que la situation internationale s'est assombrie, il apparait clairement que l'on a fait fausse route », écrivit-il alors. En 1936, il fut encore appelé à faire partie de la Commission militaire mixte. Il publia aussi à l'époque plusieurs articles dans la presse, ainsi qu'une brochure intitulée « Comment conjurer la guerre » (1936).

L'attention de Molitor se porta par ailleurs sur des questions non militaires. La documentation qu'il laissa à sa mort a trait à l'agriculture indigène, la médecine tropicale, aux problèmes de la main-d'œuvre indigène et des mulâtres. Il était un fervent partisan du colonat et fut membre de divers organismes ayant pour but l'établissement de colons au Congo belge.

A l'instar de Gallieni et de Lyautey qu'il admirait beaucoup, Molitor avait une haute idée du rôle social et éducatif de l'officier dans la société. Il se fit l'ardent défenseur d'une forme de discipline militaire librement consentie et s'opposa à l'esprit purement répressif des règlements disciplinaires existants. Il combattit aussi vigoureusement les préjugés de race de beaucoup de ses contemporains, considérant cette attitude comme une « infirmité mentale ». Après une carrière mouvementée, cet officier d'élite, travailleur infatigable, mourut à Ixelles le 27 octobre 1952, à l'âge de 83 ans.

Distinctions honorifiques: Le général Molitor était entre autres Grand officier de l'Ordre de Léopold (1932), de l'Ordre royal du Lion et de l'Ordre de la Couronne (1924); Commandeur de l'Ordre de Léopold II avec glaives (1940); Officier de l'Ordre de l'Etoile africaine parce qu'il « n'a cessé de donner à tous le plus bel exemple d'attachement au devoir par son labeur assidu et son dévouement infatigable durant plus d'un an qu'il a exercé les absorbantes fonctions de chef d'état-major des troupes de l'Est, et pour les belles qualités militaires dont il a fait preuve dans le commandement de brigade qu'il exerce actuellement » (15 juillet 1916); Commandeur de l'Ordre du Bain; Officier de la Légion d'Honneur (1918); décoré de l'Ordre de Karageorges de Serbie (1923).

15 mars 1976.

[A.L.]

Ph. Marechal.

Sources: Archives du Musée royal de l'Afrique Centrale, fonds Ph. Molitor, J. Henry de la Lindi, E. Henry, Th. Wahis, F. Fuchs et Ch. Tombeur de Tabora. — Ministère des Affaires Etrangères, Archives africaines, F.P. 2421 n° 27. — Musée royal de l'Armée et d'Histoire Militaire, extrait matriculaire n° 11486. — Dossier Molitor de l'Acad. r. Sci. — *Journal militaire officiel*. — LEYDER, J., Nos grandes figures militaires coloniales. Le lieutenant-général Philippe Molitor, *La Revue Coloniale Belge*, n° 70 (1 septembre 1948): 564-565. — La mort du lieutenant général Molitor, *ibid.* (15 novembre 1952): 879; BANGI (pseudonyme de Jean LEYDER) 1957. Le Général Philippe Molitor, extrait de l'hebdomadaire *Le Sanglier* (janvier 1957). — Le lieutenant-général Philippe Molitor (1869-1952), *Les 4 A. Bulletin de l'Association des anciens élèves de l'Athénée royal d'Arlon* (avril 1953). — FLAMENT, F. et al. 1952. La Force Publique de sa naissance à 1914. *Mém. Inst. r. colon. belge*, Section sci. mor. pol., sér. in -8°, 27 (1). — ERMENS, P., 1950. Organisation militaire de la colonie. In: Encyclopédie du Congo belge, Bielefeld, Brux., vol. 3, pp. 815-826. — Les campagnes coloniales belges (1914-1918), 1927-1932, 3 vol. — BOEHL, L., 1951. Die Operationen in Ostafrika. Weltkrieg 1914-1918, Hamburg. — Military Operations in East-Africa. Vol. 1, (August 1914-September 1916), London, 1941. — DAVE, P. 1918. Avec les vainqueurs de Tabora. Notes d'un colonial belge en Afrique orientale allemande, Paris. — *Le Vétéran Belge*, Organe de l'Amicale des Officiers de la Campagne 1914-1918, n° 21 (15 novembre 1933). — MARECHAL, Ph., 1976. Philippe Molitor en de verdediging van Belgisch-Congo (1912-1920), *Africa-Tervuren*, 22 (2-4): 68-93.